



Commune de Servion

Avis aux propriétaires fonciers

Révision du Plan d'affectation communal (PACom)

Afin de se mettre en conformité avec la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), la Municipalité informe les propriétaires fonciers de la Commune de Servion que la révision du Plan d'affectation communal (PACom) est en cours.

Dès lors, la Municipalité se réserve le droit de refuser, conformément à la législation en vigueur, tout projet qui contreviendrait aux dispositions envisagées dans le cadre du PACom.

Pour cette raison et afin d'éviter des frais, les propriétaires sont invités à contacter la Municipalité avant l'élaboration de tout projet. Aucune prétention d'indemnité pour des projets établis selon les règles actuelles ne sera en effet prise en considération.

La Municipalité